



Projet d'aménagement du chemin d'Archamps

présentation publique

ORDRE DU JOUR

1. L'ORIGINE : LE PLQ DU QUARTIER DE LA MÛRE

2. EN DÉCOULE LA RÉFECTION DES RÉSEAUX

3. LA MISE À JOUR DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

4. UNE OPPORTUNITÉ POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE



1. L'ORIGINE : LE PLQ DU QUARTIER DE LA MÛRE

Une vision globale

Image directrice du développement futur de Croix-de-Rozon



La représentation des potentiels constructibles (bâtiments projetés) est indicative.

1. L'ORIGINE : LE PLQ DU QUARTIER DE LA MÛRE

Un projet local

Plan de quartier du développement de La Mûre



Figure 4 : Plan de PLQ – version 09.03.2021 – Urbaplan / OU

2. EN DÉCOULE LA RÉFECTION DES RÉSEAUX

SITUATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT



2. EN DÉCOULE LA RÉFECTION DES RÉSEAUX

REGLEMENTATION DE LA SEPARATION DES EAUX

Loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (LEaux-GE - L 2 05)

Art. 57 Réseau primaire

1. Le **réseau primaire** comprend toutes les installations publiques [...] déclarées d'intérêt général par le Conseil d'État.
2. Les installations et bâtiments du réseau primaire sont **propriété des Services industriels** [...].

Art. 58 Réseau secondaire

1. Le **réseau secondaire** comprend toutes les autres installations publiques des systèmes d'assainissement déclarées d'intérêt local.
2. Le réseau secondaire est **propriété des communes** [...].

Art. 65 Obligation de raccordement

1. Les propriétaires sont tenus de raccorder les canalisations d'eaux à évacuer de leur immeuble au réseau public d'assainissement.
2. Les canalisations de raccordement au réseau d'assainissement public ou privé sont réputées parties intégrantes de l'immeuble dont elles proviennent.

Art. 66 Conditions de raccordement

1. Le département fixe les conditions d'évacuation des eaux et de raccordement aux canalisations.
2. Lors de la construction d'une nouvelle canalisation d'assainissement, le branchement est réalisé selon les directives émises par le département.
3. Les branchements doivent être exécutés selon les règles de l'art et aux frais des propriétaires.[...].

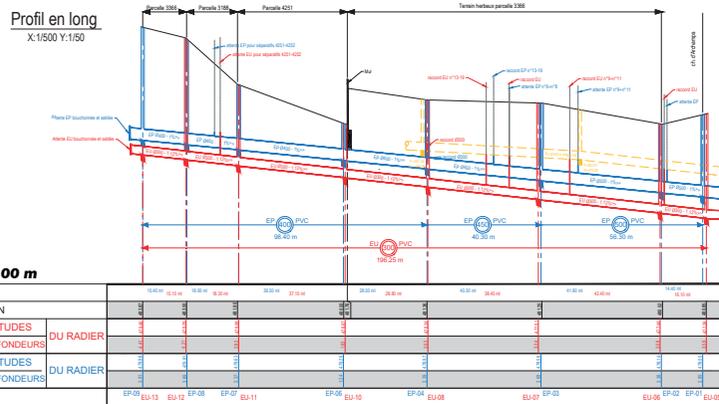
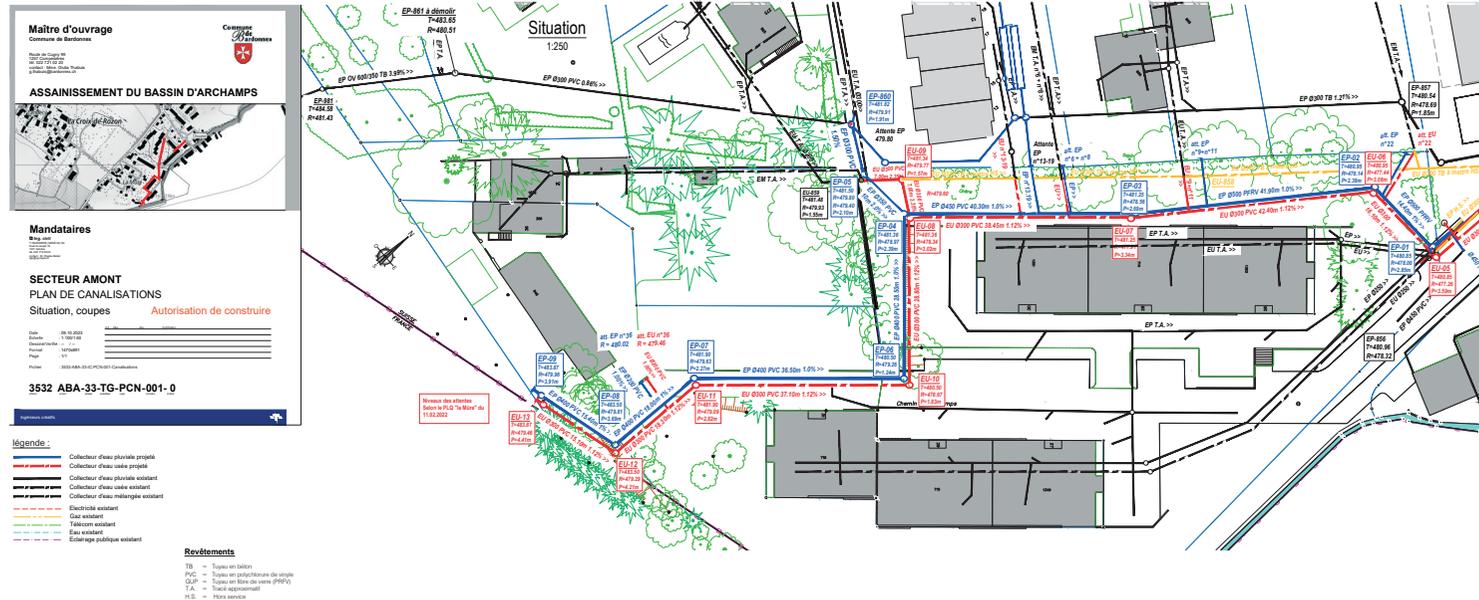
Art. 77 Entretien et contrôle des installations

1. Les installations privées doivent être maintenues par leurs propriétaires en parfait état d'entretien et de fonctionnement. [...].



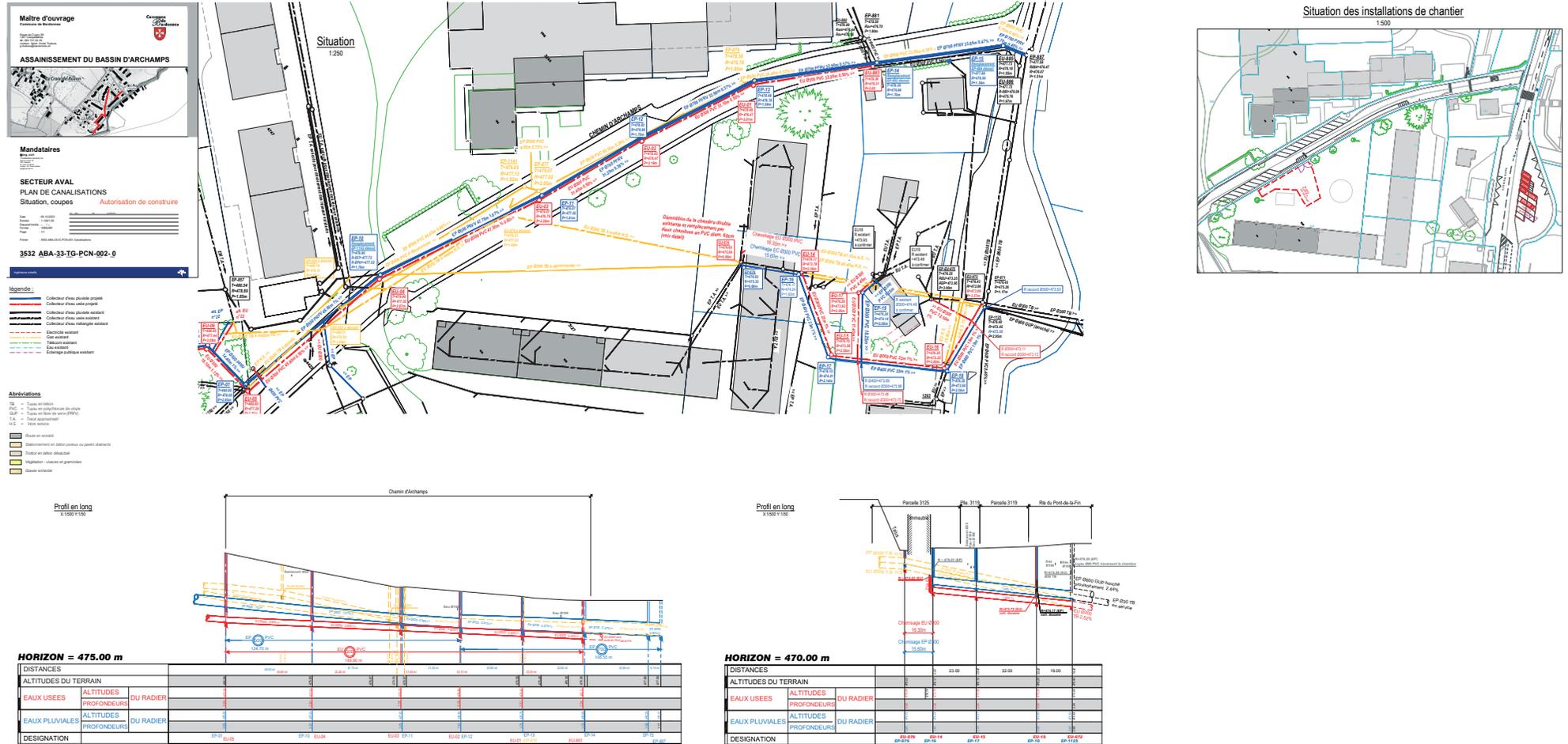
2. EN DÉCOULE LA RÉFECTION DES RÉSEAUX

Des raccordements à prévoir



2. EN DÉCOULE LA RÉFECTION DES RÉSEAUX

Une réfection nécessaire



3. LA MISE À JOUR DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Un nouveau système

Des espaces libérés chez les privés

Nouveau système en écopoint : plus de ramassage porte à porte

Suppression des conteneurs chez les privés : des espaces libérés.



4. UNE OPPORTUNITÉ POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

Végétaliser le chemin et le rendre aux habitants



4. UNE OPPORTUNITÉ POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

Un projet de requalification de la rue

Matérialité



STATIONNEMENT VOITURE

Pavé béton drainant finition et teinte à définir – joint gravillons



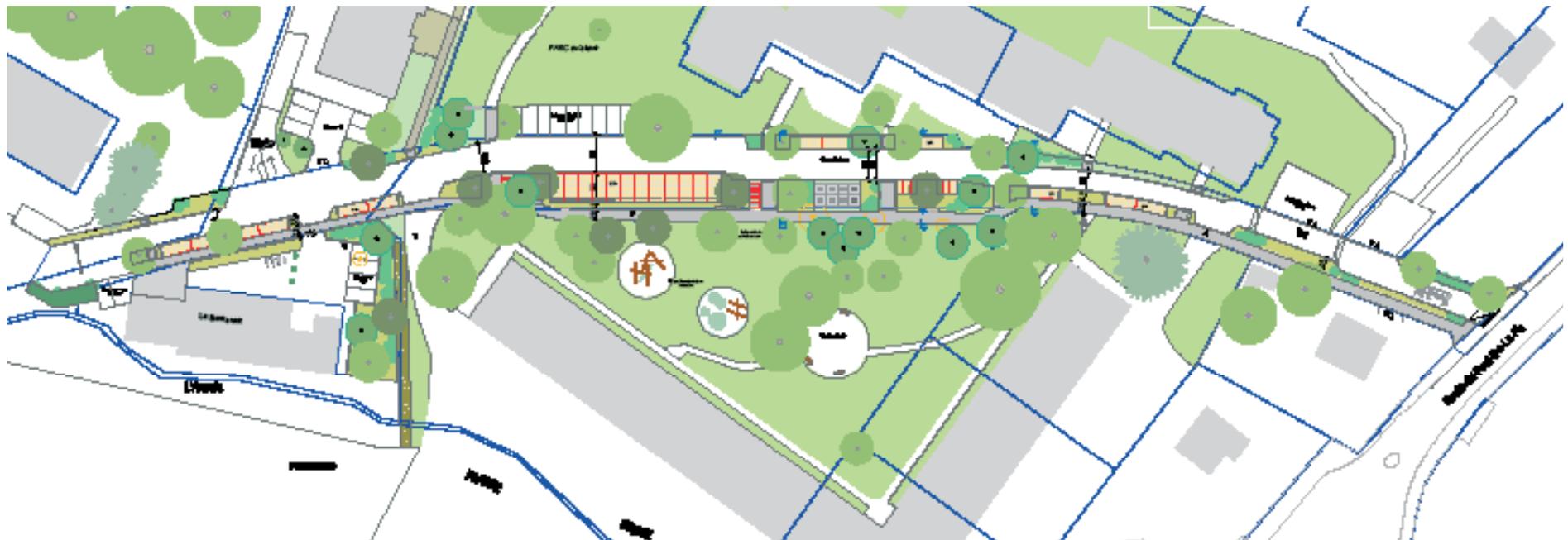
STATIONNEMENT

MOTO



STATIONNEMENT

VÉLOS



4. UNE OPPORTUNITÉ POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

Un chemin dans le parc



Cadrage



Vision future



Actuellement



Cadrage



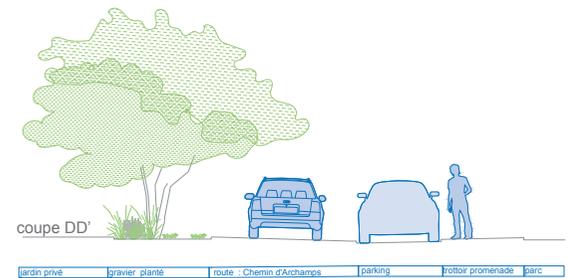
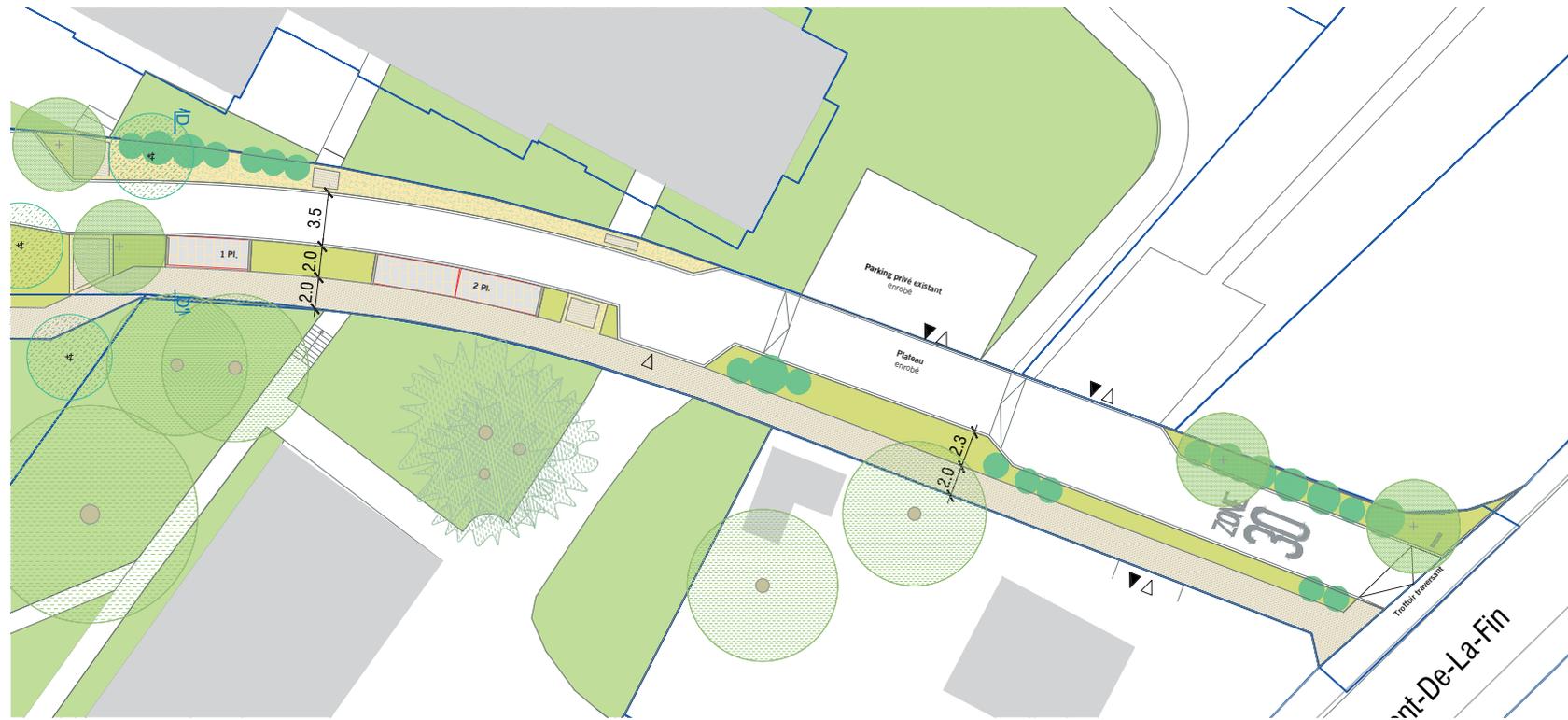
Vision future



Actuellement

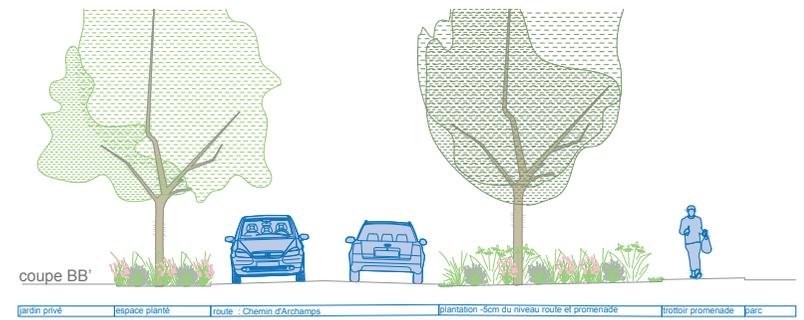
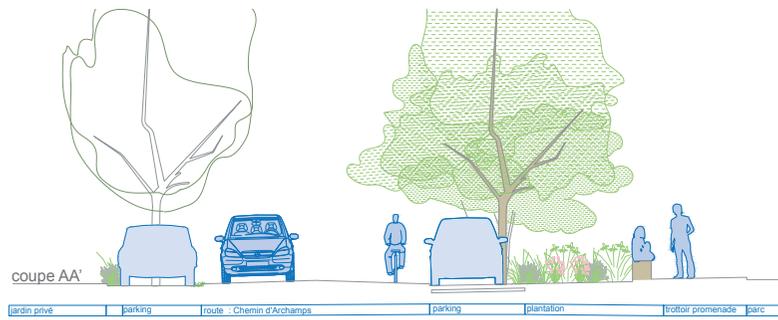
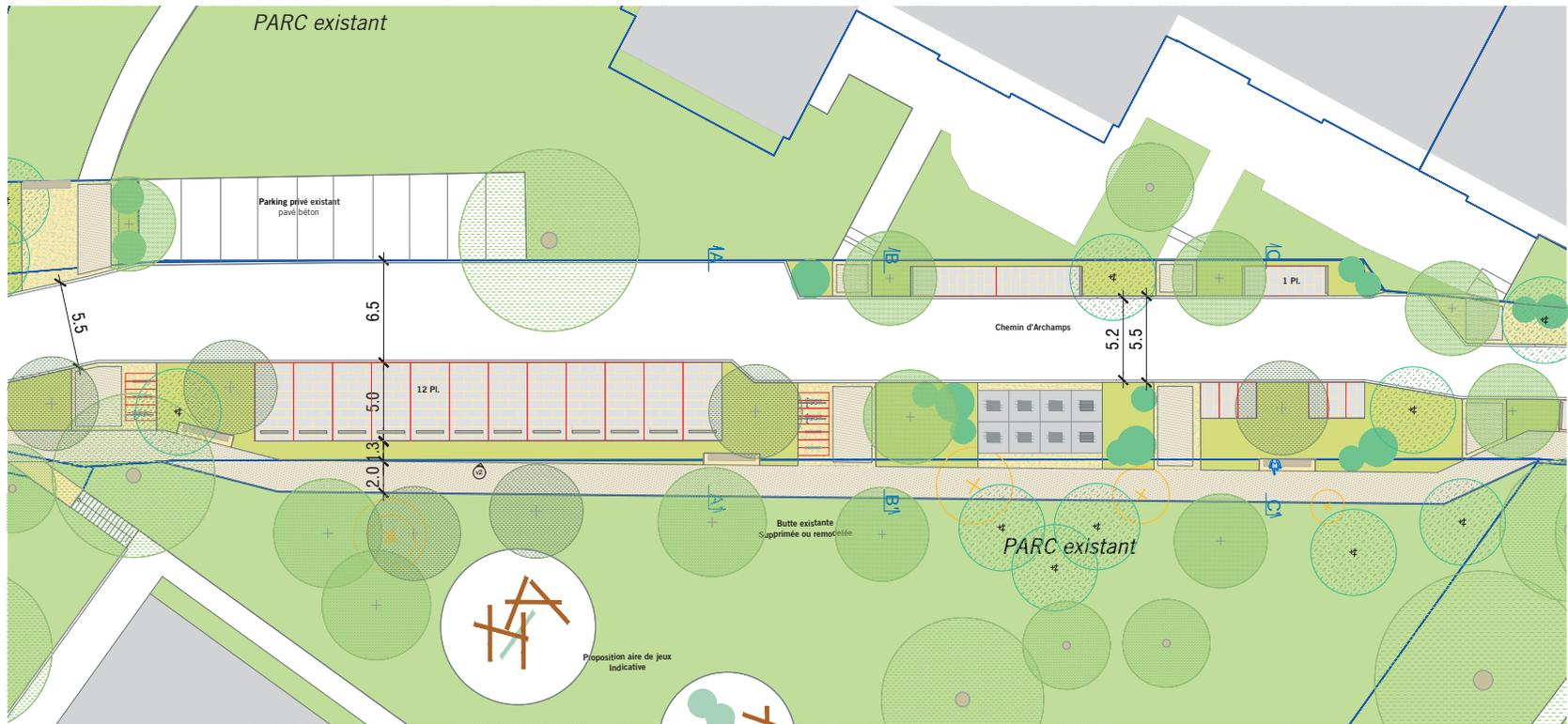
4. UNE OPPORTUNITÉ POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

Zoom Nord



4. UNE OPPORTUNITÉ POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

Zoom centre



4. UNE OPPORTUNITÉ POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

Zoom Sud





Merci de votre attention !
Des questions ?